

Investir dans la biodiversité

SWIFCOB 20, 17 janvier 2020, UniS, Berne

Les décisions de financement et d'investissement ne revêtent pas seulement de l'importance pour le climat, elles déterminent aussi en grande partie l'évolution de la biodiversité. Elles pourraient donc fortement contribuer à l'élaboration de solutions permettant de remédier à la crise biodiversitaire. Le congrès SWIFCOB 2020 du Forum Biodiversité Suisse (SCNAT) s'est intéressé aux coulisses du monde financier et du budget de l'État, afin de rechercher des approches susceptibles de faire profiter les flux financiers à la nature. Il s'est avéré que la prise en compte de la biodiversité en était encore à ses balbutiements dans le secteur financier. Pourtant, la pression de la part de l'UE et de la politique nationale s'accroît pour qu'une plus grande urgence soit accordée à ce thème. Il conviendrait notamment de procéder à une analyse scientifique de l'impact des décisions de financement et d'investissement sur la biodiversité ainsi que des risques, pour les investisseurs, liés au déclin de la biodiversité et des services écosystémiques.

Gregor Klaus et Daniela Pauli

Les banques suisses gèrent un avoir de 7000 milliards de francs. Les investissements qu'elles effectuent sont très loin de prendre en compte les objectifs convenus à l'échelle internationale par rapport à la biodiversité. Bien au contraire. Elles financent des entreprises et des utilisations du sol qui attisent et entretiennent la crise biodiversitaire. « Trop d'investissements œuvrent contre la nature », a affirmé Florian Altermatt, président du Forum Biodiversité Suisse. Étant donné la menace d'extinction qui pèse sur un million d'espèces à l'échelle mondiale, il a revendiqué l'extension du thème de la biodiversité à l'ensemble des secteurs d'activité, en particulier au monde financier.

Pourtant, la durabilité est de plus en plus thématisée. « Pratiquement toutes les banques mettent la durabilité en avant... en tout cas dans leur publicité », a déclaré Daniela Pauli, responsable du Forum Biodiversité Suisse. La demande en placements financiers durables connaît une croissance considérable, et le secteur financier considère cette niche comme de plus en plus importante. La position de l'Association suisse des banquiers (SwissBanking) adoptée en septembre 2019 constate : « La Suisse a le potentiel de devenir un pôle leader en termes de finance durable ». De même, le Conseil fédéral voit de grandes perspectives dans l'instauration d'une place financière

durable en Suisse. Il entend créer dans les prochaines années les conditions permettant à la place financière d'être concurrentielle dans le domaine des finances durables. Divers postulats, motions et interpellations des chambres fédérales abordent le thème des finances durables et exigent entre autres que la Banque nationale assume la coresponsabilité de la protection du climat et que les flux financiers cessent d'accélérer la disparition des espèces.

La biodiversité, un parent pauvre

Les placements financiers durables sont certes thématiques, mais les banques et les entreprises doivent encore prouver qu'elles modifient effectivement leur comportement préjudiciable à l'environnement. Par ailleurs, la durabilité est un champ extrêmement vaste et elle se restreint, en écologie, à la protection du climat et de l'eau ; la biodiversité ne joue même pas encore un rôle secondaire. Ainsi, malgré des efforts intensifs, il n'a pas été possible d'amener une banque ou une caisse de retraite à présenter au congrès un produit d'investissement axé sur la biodiversité. « Nous ne sommes qu'au début de nos efforts », a constaté Daniela Pauli.

Les premières idées de placement de ce genre existent pourtant. En guise d'introduction, les participants ont eu l'occasion d'évaluer via Smartphone quatre produits financiers hypothétiques du point de vue de leur rendement et de leur contribution à la protection de la biodiversité. Ces produits investissent dans la régénération des hauts-marais, dans des plantations et le reboisement de bois précieux, dans des projets immobiliers propices à la biodiversité et dans le développement de produits de remplacement de la viande. Dans l'ensemble, les quatre produits ont fait l'objet d'un jugement positif en ce qui concerne leur rendement et leur impact positif sur la biodiversité, mais la dispersion des résultats était très grande. Du point de vue de l'utilité pour la biodiversité, la régénération des hauts-marais s'en est le mieux sortie ; en revanche, elle s'est montrée la moins bonne en ce qui concerne le rendement. C'est là qu'apparaît le dilemme : un placement qui permet de rétablir un bien public, qui atténue le changement climatique et qui contribue au bien-être de tous ne permet guère d'espérer le moindre rendement dans les conditions actuelles.

Pression populaire requise

Karin Ingold, de l'Institut des sciences politiques de l'Université de Berne, s'est intéressée à la « tragédie des biens communaux » (Tragedy of the commons), selon laquelle des ressources disponibles mais limitées comme la biodiversité ne font pas l'objet d'une utilisation durable. Elles sont surexploitées. Selon les prévisions, par exemple, il n'y aura plus de réserves de poissons économiquement exploitables en 2048 dans la région Asie/Pacifique. Mais qui est responsable des préjudices écologiques ? Les pêcheurs ? Les commerçants ? Les banques, qui accordent des crédits aux flottes de pêche ? Les consommateurs ? Les États, qui subventionnent le secteur de la pêche ? « On observe toute une chaîne d'irresponsabilité », a expliqué Karin Ingold.

Dans bien des cas, ce problème exige l'influence et le pouvoir régulateur de l'État, selon Karin Ingold. L'État ne doit pas sous-estimer ses possibilités, en particulier en Suisse. Ainsi, par exemple, Genève est le principal centre de négoce au monde pour les céréales, le coton, les oléagineux et le sucre, dont la culture exerce une forte influence sur la biodiversité. Une autorégulation serait également bienvenue. « Les promesses de succès dépendent avant tout de l'implication de l'État », a expliqué Karin Ingold.

À cet égard, un rôle primordial revient aux plates-formes ou forums supra-sectoriels, qui mettent en réseau des organisations privées, l'administration, l'économie et la politique. En Suisse précisément, ils élaborent souvent des initiatives privées ou publiques. Il n'est pas rare non plus que des décisions politiques soient prises dans les forums. Mais il ne faut pas oublier une chose : « Les impulsions importantes proviennent toujours de la société civile », selon Karin Ingold. En d'autres termes, il ne se passera pas grand-chose dans la politique et l'économie en l'absence de toute pression populaire.

En même temps, la population est tributaire du savoir issu de la recherche. Et celle-ci n'est pas inactive, comme l'a montré l'exposé de Rolf Frischknecht, de treeze Ltd., entreprise spécialisée dans les écobilans. En 2018, à la demande de l'OFEV, son équipe a évalué l'empreinte écologique de la Suisse pour la période 1996-2015. Outre les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau, ils ont aussi évalué les incidences de la consommation en Suisse par rapport à la biodiversité.

L'empreinte biodiversité désigne la perte potentielle d'espèces résultant de diverses utilisations du sol. Les études menées à ce sujet sont alarmantes, car l'empreinte biodiversité par habitant a progressé de 14% au cours des vingt dernières années. La pression exercée sur la biodiversité dépasse de beaucoup actuellement le seuil de tolérance de la planète. Environ deux tiers de l'empreinte biodiversité résulte d'importations nettes. Autrement dit, notre consommation détruit la biodiversité à l'étranger. À ce sujet, les produits animaux et végétaux représentent de loin, avec environ 70%, la plus grande part de l'empreinte biodiversité importée.

Économie financière et économie réelle de plus en plus découplée

L'empreinte serait sensiblement plus grande si l'influence de la place financière suisse était intégrée dans les bilans. Marc Chesney, du département Banque et finance de l'Université de Zurich, a souligné que la place financière devait absolument être réglementée, même indépendamment des points de vue écologiques. Il a dressé un tableau peu engageant d'un secteur qui semble avoir perdu de vue des valeurs morales fondamentales.

Les agissements et les mensonges de la banque Lehman Brothers avant la faillite de 2008 ne constitueraient que la pointe de l'iceberg, selon Marc Chesney. La banque était déjà au bord de la faillite alors qu'elle avait encore une apparence de durabilité et de conscience de ses responsabilités. L'un de ses objectifs, par exemple, résidait dans la réduction des incidences écologiques de ses activités.

À vrai dire, les dirigeants politiques et la surveillance financière auraient dû tirer le signal d'alarme au vu de multiples produits dérivés complexes et transactions douteuses. Le négoce d'un produit dérivé n'est finalement rien d'autre qu'un pari sur l'évolution d'un cours. Les dérivés de la banque Lehman Brothers représentaient un montant totalement disproportionné de 35 000 milliards de dollars. Leur valeur nominale correspondait à peu près à 1500 fois le capital propre de la banque.

Le marché des dérivés, excroissance du casino boursier, continue de prospérer malgré les excès et les risques considérables auxquels est exposée la stabilité du système financier mondial. En Suisse, par exemple, la valeur nominale des produits dérivés du Crédit Suisse s'élevait à 28 800 milliards de francs en 2017. Ce montant était d'environ 687 fois supérieures à son capital propre. La valeur de ces produits équivalait à environ 43 fois le produit intérieur brut de la Suisse et à un peu plus d'un tiers de la performance économique mondiale. Les chiffres sont plus ou moins similaires dans pratiquement toutes les grandes banques de la planète. Il révèle que les banques ont apparemment des clients pour les dérivés : le marché mondial des dérivés atteints aujourd'hui plus de 600 billions de dollars. En d'autres termes, on observe beaucoup plus de couvertures de risque et de paris que de véritables transactions. L'économie financière est largement découplée de l'économie réelle. Les risques qui en découlent ne sont guère remis en question.

« La faillite de Lehman Brothers symbolise le fiasco d'un système financier, dans lequel les dettes, les paris et le cynisme ont pris le dessus sur les épargnes, les investissements et la confiance », a expliqué Marc Chesney. Il a comparé le secteur financier à un camion rempli d'une cargaison toxique et dévalant une pente sans le moindre contrôle. « Peut-on attendre de ces marchés qu'ils prédisent de grandes catastrophes environnementales, alors qu'ils n'ont même pas pu prévoir le crash de Lehman Brothers ? »

Selon Marc Chesney, les citoyens devraient en fait se soulever et protester contre un tel système financier ; il a présenté à ce sujet plusieurs issues possibles. Il demande notamment une certification transparente des produits financiers ainsi qu'une taxe sur tous les paiements

électroniques. Cela réduirait la charge fiscale de la plupart des ménages et des entreprises et permettrait de taxer les transactions plutôt que le travail.

Une taxe de seulement 0,1% sur toute transaction électronique rapporterait à la Confédération 100 milliards de francs par an, soit le double des recettes fiscales. Ce montant permettrait non seulement d'abolir la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt fédéral direct et le droit de timbre, mais aussi d'investir massivement dans la biodiversité. Marc Chesney se montre sceptique par rapport au fait de donner une valeur marchande à certaines espèces ou à la biodiversité : « Ce qui est précieux est inestimable ! »

Les investissements publics dans la nature sont rentables

Franziska Humair, de l'OFEV, a montré dans son exposé que les investissements étatiques dans la biodiversité valaient la peine. Entre 2016 et 2019, la Confédération et les cantons ont dépensé en moyenne chaque année, dans le cadre de leurs conventions-programmes, 100 millions de francs pour la sauvegarde et la promotion de la biodiversité au niveau de la protection de la nature et de la diversité forestière. Les conventions-programmes constituent un instrument essentiel de la péréquation financière et servent à mettre en œuvre le droit fédéral. Au cours des deux dernières années, l'OFEV a étudié l'incidence de ces montants sur la nature, l'économie et la société.

« L'argent est destiné aux agriculteurs, aux entreprises de bâtiment, aux promoteurs, aux exploitations forestières et aux propriétaires de forêts, pour ne citer qu'eux », a précisé Franziska Humair, responsable de la mise en œuvre du plan d'action Biodiversité Suisse. « L'OFEV n'est que le distributeur ». Les investissements ne profitent donc pas seulement à la nature, mais ils créent également une valeur ajoutée notable sous forme d'emploi local et de revenus. La valorisation des services écosystémiques profite également à tout le monde : « Des milieux renouvelés et renaturés comme les marais et les zones alluviales, par exemple, offrent des contacts inoubliables avec la nature », a expliqué Franziska Humair. « Les investissements représentent plus que le total des montants engagés ». À cela s'ajoute que les investissements publics montrent à la population que la nature a un besoin urgent d'aide. Et cela inspire des initiatives dans le secteur privé et économique.

Les deniers publics affluent en bien plus grand nombre dans l'agriculture, comme l'a montré Gabriele Schachermayr, vice-directrice de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Le budget agricole de la Confédération s'élevait à environ 3,7 milliards de francs en 2017. 400 millions de francs étaient destinés aux contributions à la biodiversité, qui ont pour objectif de maintenir et de promouvoir la diversité des espèces et des milieux en zone agricole.

Le suivi des surfaces de promotion de la biodiversité présente des résultats ambivalents : certes, la diversité des espèces est plus élevée sur les surfaces de promotion de la biodiversité, mais près de la moitié des prairies dites extensives consistent en prairies grasses pauvres en espèces ou « modérément riches en espèces ». L'OFAG n'ignore pas cette carence. Les exigences liées aux contributions à la biodiversité doivent donc être améliorées dans le cadre de la politique agricole 22+, pour que l'argent investi ait un impact supérieur. Les moyens doivent avant tout être consacrés à l'amélioration de la qualité écologique des surfaces de promotion de la biodiversité. De plus, la protection de la biodiversité doit être mieux harmonisée avec d'autres programmes de la Confédération, a expliqué Gabriele Schachermayr. En fait partie la réduction des moyens phytosanitaires ainsi que des excédents d'azote et de phosphore. « L'agriculture durable souhaitée en Suisse est tributaire de la biodiversité », a affirmé l'agronome. Le seul travail des pollinisateurs représente en Suisse une valeur de 350 millions de francs.

Suppression et révision des subventions préjudiciables à la biodiversité

Les systèmes fiscaux et financiers des États (subventions au sens large du terme) comportent de nombreuses incitations préjudiciables à la biodiversité. Seules peu d'incitations lui sont favorables.

D'après les objectifs d'Aichi de la Convention sur la biodiversité, il faut éliminer les subventions dommageables à la biodiversité d'ici 2020, ou les réduire et les réviser progressivement.

En France, il existe aujourd'hui une liste complète des subventions qui exercent une influence sur la biodiversité. La liste est longue et bon nombre de subventions sont absurdes du point de vue de la biodiversité. Elle a été élaborée par une commission d'experts divers du Centre d'analyse stratégique, sous la direction de Guillaume Sainteny. Sur cette base, les experts ont proposé des approches pour développer et réformer les subventions, dans l'optique de réduire ou d'éliminer leurs incidences nocives sur la biodiversité.

L'État prélève, par exemple, des taxes de deux à huit fois supérieures pour les parkings intégrés dans les bâtiments par rapport aux parkings extérieurs, les parkings intérieurs à usage collectif étant les plus taxés bien qu'ils provoquent une imperméabilisation moindre du sol. Guillaume Sainteny demande que la différence soit éliminée ou du moins sensiblement réduite.

En France, cette analyse a déjà entraîné une sensibilisation aux finances durables, selon Guillaume Sainteny. Il importe maintenant de poursuivre le dialogue. Quelles que soient les solutions, une chose est sûre : un abaissement des taxes pour un comportement propice à la biodiversité ne serait guère envisageable en France, un pays aux multiples taxes et impôts. « Quand nous pensons aux impôts en France, nous pensons en termes de recettes. Il faudra donc créer de nouvelles taxes pour investir dans la diversité biologique. »

En Suisse aussi, une liste d'incitations et de subventions dommageables à la biodiversité est en cours d'élaboration. Des experts de l'Institut fédéral de recherche WSL, du Forum Biodiversité Suisse ainsi que de BirdLife Suisse et de Pro Natura mènent à ce sujet de vastes travaux de recherche, des ateliers de même qu'une enquête nationale auprès des citoyens intéressés. Cette dernière a permis d'identifier de mauvaises incitations au niveau cantonal et communal. Plus de 100 notifications provenant de 70 communes dans 18 cantons ont été envoyées, ainsi que l'a expliqué Lena Gubler, du WSL. Au total, 140 subventions et incitations préjudiciables à la biodiversité ont été identifiées en Suisse. Deux tiers d'entre elles provenaient de l'agriculture, de l'urbanisme et des transports. Le total de toutes les subventions et incitations dommageables à la biodiversité s'élèverait à au moins 30 à 40 milliards de francs par an, selon Lena Gubler. En même temps, l'argent ferait défaut pour la protection de la nature...

Lena Gubler estime que les subventions et incitations identifiées ne représentent que la pointe de l'iceberg. « Les chiffres réels sont élevés, car beaucoup de mauvaises incitations sont difficiles à quantifier », a expliqué la scientifique. D'une part, il conviendrait d'abolir les mauvaises incitations connues ; d'autre part, il faudrait appliquer systématiquement le critère de la compatibilité avec la biodiversité dans la vérification des subventions ou l'octroi de nouvelles subventions, recommande Lena Gubler.

La croissance forcenée empêche les gains d'efficacité

Les défis ne manquent pas, non seulement du côté des pouvoirs publics, mais aussi des instituts financiers. Une bonne nouvelle : les placements durables quittent lentement mais sûrement leur statut de niche pour rejoindre le mainstream. En 2018, environ un cinquième de tous les placements en Suisse étaient « durables », c'est-à-dire qu'ils intégraient sous une forme ou sous une autre des facteurs liés à l'environnement, à la société et/ou à la gouvernance dans la décision financière ; à l'échelle mondiale, cette proportion est « seulement » de 11%. La croissance est exponentielle : le volume a progressé de 83% durant la seule période 2017-2018. La performance de ces placements est aussi bonne que celle de placements comparables qui ne tiennent compte d'aucun critère de durabilité, et ce moyennant un risque légèrement moindre.

Dans le domaine des finances durables, de nombreux pionniers et novateurs proviennent de Suisse, a expliqué Sabine Döbeli. La directrice de Swiss Sustainable Finance, fédération vouée à la promotion des finances durables en Suisse, souligne toutefois que ces nouveaux placements varient sensiblement dans leur contribution à l'instauration d'un monde plus durable. En règle

générale, les investisseurs poursuivent des objectifs financiers. Ils attendent avant tout des risques moindres ou une meilleure performance financière.

À vrai dire, la biodiversité n'est un critère dans aucun produit financier. « Le fossé est encore grand entre la biodiversité et les investisseurs », a déclaré Sabine Döbeli. « Il est difficile de savoir pour les investisseurs où se trouvent les risques et les bénéfices ». Il faut encore accomplir un gros travail, selon elle, pour connecter le monde financier et la biodiversité.

Balthasar Bänninger et Alice Balmer, de Forma Futura Invest AG à Zurich, ont également démontré la difficulté de cette démarche. Personne ne s'est encore adressé à eux dans le but d'investir dans la biodiversité ; mais un tel investisseur aurait très vraisemblablement deux attentes : le placement devrait être rentable et contribuer à améliorer la planète. « Les deux attentes ne sont pas sans problèmes », a expliqué Balthasar Bänninger. Le rendement dépend de la croissance économique. Mais la croissance réduit en général à néant tous les avantages écologiques. « La croissance forcenée empêche les gains d'efficacité. » Dans l'absolu, la contribution à un monde meilleur est difficile à mesurer. « Seule une partie des services écosystémiques sont mesurables. » Et il faudrait encore vérifier si la contribution d'un placement à la protection de la biodiversité est effectivement positive.

Il est séduisant, par exemple, d'investir dans une entreprise qui fabrique des emballages à partir de matières premières renouvelables. Mais si celles-ci proviennent de monocultures, qui ont peut-être même remplacé des forêts vierges, cela n'a pas beaucoup de sens du point de vue écologique. En raison du vide qui caractérise actuellement les placements propices à la biodiversité, Alice Balmer recommande de remettre en question sa propre consommation et d'assumer la responsabilité de ses propres flux financiers. Par ses investissements, chacun doit empêcher toute nouvelle atteinte aux bases écologiques, sociales et culturelles.

Mesurer l'impact des investissements

Il faut pourtant remplir ce vide rapidement. Étant donné la crise biodiversitaire et la disparition du capital naturel, nous n'avons pas le choix. Les assurances AXA et WWF France ont apporté un éclairage intéressant concernant la marche à suivre. Ciprian Ionescu et Hugo Bluet ont décrit, dans le cadre d'une étude, l'approche requise pour intégrer des écosystèmes intacts dans des stratégies financières.

Les experts se fondent sur la prémisse selon laquelle les entreprises sont tributaires des systèmes écologiques ou exercent une forte influence sur la nature. En même temps, elles ont le potentiel de sauvegarder voire de promouvoir la biodiversité. Selon toute vraisemblance, cela déterminera fortement la rentabilité et la viabilité d'une entreprise à l'avenir. Ce sont précisément ces informations qui revêtent une importance primordiale pour les investisseurs. Pourtant, à l'heure actuelle, les données fiables et standardisées font défaut. Les investisseurs n'ont ainsi aucune chance d'évaluer la compatibilité écologique de leurs investissements.

Une des principales revendications de l'étude réside dans la création d'un groupe de travail réunissant entreprises, instituts financiers et pouvoirs publics, chargé d'identifier les activités des entreprises susceptibles de détruire ou de sauvegarder la biodiversité. Les répercussions doivent ensuite être rendues mesurables, pour pouvoir être intégrées dans les rapports d'activité des entreprises. Les pouvoirs publics devraient permettre et encourager le dialogue nécessaire entre les différents secteurs d'activité et les protagonistes privés. Cela inclut des initiatives destinées à sensibiliser le grand public, notamment par une labellisation des produits financiers, qui aura une incidence positive sur la nature. Par ailleurs, l'étude ne revendique pas moins qu'un « New Deal for Nature and People » : les gouvernements doivent élaborer des priorités clairement définies pour la sauvegarde et la promotion de la biodiversité et appeler tous les protagonistes concernés (privés et publics) à se joindre à ces efforts.

À l'échelle européenne, il existe déjà à l'heure actuelle un plan d'action pour un financement durable. Il entend engager le secteur financier à prendre davantage en considération des facteurs

environnementaux dans ses stratégies. Les instituts financiers suisses seront également concernés ; un rapport de WWF Suisse révèle que leur accès au marché financier européen pourrait être compromis par l'absence de normes en matière de transparence et de durabilité.

Mettre un terme au greenwashing !

Pendant longtemps, la classe politique n'a montré aucune activité particulière ni exercé une forte pression sur le secteur financier. Beat Jans, conseiller national depuis 2010 et membre du comité de durabilité de la Banque cantonale bâloise, en connaît la raison : « En Suisse, le secteur financier dicte à la classe politique ce qu'elle doit faire. » Pourtant, un lent revirement se prépare : la révision de la loi sur le CO₂, actuellement débattue, est censée contenir, selon le désir du Conseil des États, des dispositions susceptibles de rendre les flux financiers plus compatibles avec le climat. Beat Jans est optimiste ; il se souvient que, dans le passé, une pression suffisante avait même entraîné la chute du secret bancaire.

La responsabilité de la Suisse est grande : un quart de tous les patrimoines transfrontaliers sont gérés depuis la Suisse. En même temps, la Banque nationale investit dans des entreprises massivement impliquées dans les émanations de CO₂. « La Banque nationale estime que l'écologie ne fait pas partie de son activité », a déclaré Beat Jans. « Les banques se considèrent comme un univers à part entière. C'est décevant. »

Cependant, le secteur financier ressent aussi aujourd'hui le besoin d'agir. Mais il y a encore beaucoup trop de greenwashing, selon Beat Jans : « Beaucoup de produits présentés comme durables contribuent peu à la protection du climat. Il faut que cela cesse ! ». Il faut prendre conscience que les flux financiers actuels détruisent les valeurs naturelles. « Le capitalisme dégénéré détruit la planète, et le coût des réparations ne cesse de s'accroître ». La biodiversité serait encore absente du débat aujourd'hui suscité. Beat Jans espère que la nature sera dans le sillage de la protection du climat.

Du travail pour la politique et la recherche

La table ronde qui s'en est suivie et qui réunissait des représentants de la science, du secteur financier, des pouvoirs publics et des ONG à dresser le bilan des débats. Tout le monde était d'accord pour dire qu'il fallait réglementer la place financière et que la politique devait créer le cadre nécessaire aux flux financiers durables. Amandine Favier, responsable des finances durables chez WWF Suisse, espère que plusieurs États et plusieurs grands instituts financiers donneront l'exemple.

Le temps presse ; le capital naturel rétrécit dans une mesure préoccupante, et les bases de notre existence sont menacées. « Il ne suffit plus de serrer une vis par-ci par-là », a déclaré Markus Fischer, de l'Institut de botanique de l'Université de Berne. Selon lui, le congrès s'est avéré « riche, intéressant... et totalement déprimant ». « Nous avons maintenant besoin d'une mutation des valeurs et d'une véritable transformation. Il serait illusoire de croire que le marché peut résoudre lui-même les problèmes. »

Franziska Schwarz, vice-directrice de l'OFEV, a une vision plus pragmatique des choses. « Il y a sans doute des possibilités de serrer des vis et d'obtenir des résultats. » Elle recommande à la classe politique d'écouter les revendications des jeunes et de combler le grand déficit de financement constaté au niveau de la protection de la biodiversité.

Pour le secteur financier, les défis sont considérables, surtout compte tenu du fait que les projets de pure protection de la nature ne génèrent pas de rendement conforme au marché « et ils ne peuvent donc pas aboutir non plus un véritable produit d'investissement », comme l'a souligné Sabine Döbeli. Selon elle, l'intégration des coûts de la destruction de l'environnement dans le prix des produits négociés sur le marché constituerait une mesure importante.

Michael Diaz, de la Banque alternative suisse, a souligné qu'une maximisation des rendements n'était pas possible par le biais de placements durables. « Rendement et protection de l'environnement sont inconciliables ». De plus, il n'y a pas de placements qui n'investissent que dans la biodiversité. Ulla Enne, de la caisse de pension Nest, l'a confirmé : « La protection du climat est nettement plus avancée dans ce domaine. »

Sabine Döbeli a souligné que la biodiversité et le climat étaient étroitement liés et mis en garde de ne pas mettre en jeu trop d'éléments de la durabilité, au risque de trop en demander à la politique et au secteur financier. Ce à quoi a répondu Markus Fischer : « Un produit financier qui ne tient pas compte de la biodiversité ne peut être un produit durable ! » Il faut maintenant des idées novatrices pour relever les défis et mettre les flux financiers sur la voie d'une véritable durabilité.

La recherche est également mise au défi. La priorité absolue doit être accordée à la mesure des effets produits par les entreprises et les placements financiers sur la biodiversité, la nature et le paysage, ainsi que des risques liés au déclin de la biodiversité et des services écosystémiques. Il faudra ensuite concevoir des produits financiers reconnus, susceptibles de sauvegarder et de promouvoir, du moins indirectement, la biodiversité.

Le dialogue entre le secteur financier et la communauté biodiversitaire doit être intensifiée, pour que de bonnes solutions soient élaborées. La pression d'une population sensibilisée s'avère également nécessaire. « Ce sera un travail de longue haleine que de faire avancer ce dossier », a présagé Sabine Döbeli. Dans son exposé de clôture, Florian Altermatt a déclaré que l'État devait maintenant s'activer. « Et n'oublions pas une chose : l'État, c'est nous ! » Il importe de remettre la vie au cœur des décisions économiques.

Le présent rapport du congrès, les résumés des exposés et les PDF des interventions peuvent être consultés à l'adresse : www.biodiversity.ch/swifcob20

SWIFCOB : Dialogue entre recherche pratique

Le «Swiss Forum on Conservation Biology» (SWIFCOB) est une manifestation annuelle organisée par le Forum Biodiversité Suisse. SWIFCOB 20 a réuni des scientifiques, des représentants du secteur financier et assurantiel, des spécialistes de l'administration, de bureaux d'études et d'organisations de protection de la nature. Le débat a gravité autour de la manière dont le secteur financier et les pouvoirs publics pouvaient mieux percevoir les opportunités et les risques liés à la biodiversité. SWIFCOB 20 a bénéficié du soutien des offices fédéraux OFEV et OFAG.

Contact

Daniela Pauli, responsable du Forum Biodiversité Suisse
Académie des sciences naturelles · Laupenstrasse 7 · 3001 Berne
+41 31 306 93 40
daniela.pauli@scnat.ch
www.biodiversity.ch
Twitter : @biodiversityCH